

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Landry

<https://www.cadre21.org/membres/825c8565b68d3337a632f460>

Date d'obtention : 2021-03-29 19:13:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil qui vient faciliter la prise de décision et qui agit par la suite en support à une intervention policière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça vient modifier mon intervention face à une situation de "sextage". Notamment, ça vient baliser ce que je peux faire et ce qu'il faut éviter de faire, afin d'une part, respecter le cadre de la loi et d'autre part, afin de ne pas nuire à une possibilité d'enquête.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- Adopter une attitude bienveillante et empathique
- 2- Suivre le protocole de questions
- 3- Sécuriser et protéger les victimes